

Montant de la cotisation de membre

Section	Etudiant-e et retraité-e	Taux d'activité 0–30 % Membre associé-e	Taux d'activité 31–60 %	Taux d'activité 61–100 %
Argovie	CHF 134.–	CHF 234.–	CHF 284.–	CHF 334.–
Bâle Ville et Campagne	CHF 134.–	CHF 234.–	CHF 284.–	CHF 334.–
Berne	CHF 134.–	CHF 265.–	CHF 328.–	CHF 391.–
Fribourg	CHF 134.–	CHF 234.–	CHF 284.–	CHF 334.–
Genève	CHF 134.–	CHF 234.–	CHF 284.–	CHF 334.–
Grisons	CHF 134.–	CHF 234.–	CHF 284.–	CHF 334.–
Neuchâtel	CHF 134.–	CHF 234.–	CHF 284.–	CHF 334.–
Soleure	CHF 134.–	CHF 234.–	CHF 284.–	CHF 334.–
Suisse centrale	CHF 134.–	CHF 265.–	CHF 328.–	CHF 391.–
Suisse orientale	CHF 134.–	CHF 234.–	CHF 284.–	CHF 334.–
Valais	CHF 134.–	CHF 234.–	CHF 284.–	CHF 334.–
Vaud	CHF 120.–	CHF 251.–	CHF 314.–	CHF 377.–
Zurich	CHF 134.–	CHF 265.–	CHF 328.–	CHF 391.–

Extrait du Règlement d'admission du 24 juin 2005 relatif à l'affiliation à une section

Chaque membre d'AvenirSocial est automatiquement affilié à une section. En règle générale, les membres sont affiliés à la section correspondant à leur lieu de travail. S'il n'existe pas de section au lieu de travail, le membre est affilié à la section correspondant à son domicile. S'il n'existe pas de section au domicile non plus, la direction du secrétariat général décide de l'affiliation après avoir consulté le membre.

Sur demande explicite au moment de l'admission, un membre peut être affilié à une autre section.